

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Échange de données d'expérience concernant les problèmes énoncés dans le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques

EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

Document présenté par le Kenya¹

Un document séparé ayant été présenté au titre du point 7 de l'ordre du jour; il est inévitable que le présent mémoire contienne certains renseignements déjà donnés dans ce document. Les problèmes sont indiqués par les mêmes lettres que dans le rapport des experts².

a) Les noms des détails topographiques sont recueillis par des spécialistes du Service topographique du Kenya qui vérifient sur le terrain l'exactitude des cartes topographiques. Si des graphies locales existent déjà le topographe les reproduit. S'il n'en existe pas, le topographe rend ce qu'il entend en utilisant l'orthographe swahili. Les graphies sont vérifiées, lorsque cela est possible, par une autorité locale (généralement administrative, religieuse ou relevant de l'enseignement), dont les recommandations sont également notées, en même temps que des renseignements sur la langue, le sens des noms et d'autres noms utilisés pour désigner les mêmes détails topographiques.

L'ensemble de ce travail est examiné par le Comité permanent des noms géographiques, ou par son secrétaire, et des modifications peuvent y être apportées pour tenir compte de principes acceptés de l'usage écrit, etc. (voir le document présenté au titre du point 7 de l'ordre du jour). Au Kenya on ne dispose pas de données historiques antérieures à 1880 environ, sauf pour certains lieux situés sur la côte de l'océan Indien.

b) Les observations faites au paragraphe a ci-dessus s'appliquent également à la détermination de l'étendue des détails topographiques. Au Kenya, cette tâche est simplifiée par le fait que des cartes topographiques au 1/50 000 ou au 1/100 000 ont été établies pour l'ensemble du territoire. En général, l'usage courant a plus de poids que les données historiques. Ainsi, les montagnes que les Masai appellent «Ol Dainyo le Satima» ont été pour la première fois mentionnées sur une carte en 1883 sous le nom de «Aberdare Range» (chaîne d'Aberdare). Cette dernière dénomination est toujours couramment utilisée, le nom «Satima» désignant seulement aujourd'hui le plus haut sommet.

c) Lorsqu'un doute existe, le nom le plus communément accepté est accompagné sur les cartes des autres noms employés, figurant entre parenthèses.

d) Le nom local de toute partie d'un détail topographique à laquelle on sait qu'il s'applique est inscrit sur les cartes. Aucun principe n'a été établi pour le choix d'un nom unique pour l'ensemble d'un détail topographique qui n'en possède pas déjà un.

e) Des principes ont été énoncés pour le traitement des noms géographiques écrits dans des langues de minorités (voir le document présenté au titre du point 7).

f) Le problème du choix entre des variantes se pose surtout dans les régions où il n'existe pas de forme écrite de la langue locale, ou lorsqu'une forme écrite est relativement nouvelle. L'avis d'un expert de la langue considérée est nécessaire. Par exemple, sur les cartes du pays masai les formes «Uaso», «Waso», «Ewaso», «Ewuaso» désignent une rivière. Le conseiller du gouvernement pour la langue masai recommande la dernière graphie, qui sera adoptée dans les éditions révisées des cartes.

g) Parties facultatives: ce problème ne se pose pas au Kenya.

h) Une seule tentative faite pour modifier un nom consacré a été couronnée de succès au Kenya (substitution de «Taita» à «Teita»). Cela s'est révélé si difficile, étant donné les procédures actuelles, qu'aucune autre tentative ne sera faite tant que le Comité permanent des noms géographiques n'aura pas de pouvoirs accrus. Une tentative faite récemment pour remplacer «Garba Tulla» par «Garba Tula» a échoué.

i) Le Comité permanent n'a aucun contrôle sur les noms commémoratifs.

j) Aucune tentative n'a été faite pour modifier un nom déjà employé pour un autre détail géographique.

k) Voir f ci-dessus.

l) Voir r ci-après.

m) et n) Ces problèmes se posent au Kenya; quelques tentatives faites pour les résoudre dans le sens indiqué ont échoué.

o) Des cartes topographiques au 1/50 000 ou au 1/100 000 ont été établies pour l'ensemble du Kenya; c'est sur elles que l'on s'appuie pour la notation des noms géographiques. Elles sont toutes quadrillées de manière qu'il est possible d'indiquer une référence pour n'importe quel détail topographique ou pour l'emplacement de n'importe quel nom.

p) Le problème se pose mais peu d'efforts ont été faits pour le résoudre. Par exemple, le mot «dam» qui, dans l'anglais original, désigne une digue en pierre ou en terre construite pour créer une retenue d'eau, désigne au Kenya la retenue d'eau elle-même.

q) 1. On omet généralement le terme générique sur les cartes, étant donné qu'il est associé à un détail topographique dont la nature est évidente; par exemple, les noms de rivières sont imprimés en bleu le long du trait bleu qui représente symboliquement les rivières. Cependant, lorsque la partie spécifique du nom géographique est un adjectif, le

¹ Le texte original de ce document, établi par J. Loxton, secrétaire du Comité permanent des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.53/L.4.

² Voir annexe, p. 157.

terme générique doit être ajouté: il faut écrire «Cold River», non «Cold». Cette règle simple se complique au Kenya du fait qu'il existe plusieurs langues nationales et locales. Ainsi, Nairobi a été fondé en territoire masai et tire son nom des mots masai «Enkare Nairobi», qui signifient «rivière froide». A Nairobi et dans ses environs, le masai n'est plus la langue courante, l'anglais étant maintenant prédominant. Il s'ensuit que la rivière est généralement appelée «Nairobi River». Mais il existe en territoire masai d'autres cours d'eau également appelés «Enkare Nairobi», et c'est ce nom qui les désigne sur les cartes.

2. Au Kenya, il existe au moins un cas où une abréviation ambiguë est délibérément utilisée; il s'agit de l'emploi de la lettre «L» pour «Laga» (boran) ou «Lagh» (somali). La raison en est qu'une grande partie du nord-est du pays était à l'origine habitée par des Borans, qui ont donné aux détails topographiques des noms toujours en usage. Ce sont maintenant des nomades somalis qui constituent l'essentiel de la population, et le problème à résoudre consiste à déterminer si c'est le nom boran ou le nom somali qui doit être adopté dans chaque cas.

r) Le problème de l'article défini se pose surtout dans le groupe linguistique masai. Cet article est généralement considéré comme faisant partie du nom et varie en genre et en nombre avec lui. Il apparaît fréquemment comme un mot séparé, bien qu'il soit probablement plus exact de le joindre au nom, comme en arabe.

s) et t) Ne s'appliquent pas au Kenya.

u) Comme les noms qui figurent sur les cartes kényennes appartiennent à plus de 30 langues, ces indications nécessiteraient une documentation très détaillée, que l'on n'a cherché à réunir ni sur les cartes ni dans la nomenclature. Bien que la plupart des noms soient écrits dans l'orthographe swahili, les règles de la prononciation swahili ne s'appliquent pas nécessairement. Parmi les noms qui sont fréquemment prononcés de façon erronée au Kenya, on peut citer «Chania» (Chōā-nya et non Cha-ni-a), «Sasamua» (Sasāā-moua et non Sasa-mu-a), «Nyeri» (le digramme «Ny» doit être prononcé comme «-ni-» dans le mot anglais «onion», et «Nye-» comme une seule syllabe).

v) L'expérience acquise par le Comité permanent des noms géographiques fait apparaître d'une manière relativement claire ce qui est nécessaire au bon fonctionnement d'un organisme national s'occupant des noms géographiques.

PROBLÈMES DE NORMALISATION NATIONALE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Document présenté par le Canada¹

a)² L'orthographe, la forme et l'utilisation de 95 p. 100 des noms géographiques canadiens sont maintenant entrées dans les mœurs. Bien que leur normalisation soit en cours depuis 70 ans, des enquêtes sur le terrain révèlent l'existence de variantes dans les usages locaux, de noms de vieille date non enregistrés, de corruptions admises localement et de noms qui ne sont plus connus ni employés. Les méthodes employées au Canada pour enquêter sur le terrain consistent en interrogations orales, souvent suivies ou complétées par un échange de correspondance. Il est essentiel que l'enquêteur évite les questions tendancieuses et qu'il développe sa perspicacité à déterminer la compétence des personnes qu'il interroge. On a rarement affaire à des personnes à tel

¹ Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF.53/L.8.

² Les lettres des paragraphes correspondent aux lettres utilisées pour identifier les problèmes dans le rapport du Groupe d'experts.

Les conditions à remplir peuvent être résumées en trois catégories: pouvoirs, ressources, temps.

Pouvoirs. — Les pouvoirs d'un organisme national de normalisation doivent être énoncés dans la législation nationale. Cet organisme, ou le ministre devant lequel il est responsable, doit être habilité à imposer l'emploi de la graphie approuvée pour un nom géographique dans tous les documents officiels.

Ressources. — Le comité central de l'organisme doit être un organe de direction qui soumet les recommandations des comités locaux ou des consultants à un examen final pour s'assurer qu'elles sont conformes aux principes approuvés. La recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques peut être faite par un topographe qui n'est pas nécessairement un linguiste et qui devra souvent bénéficier du concours d'un interprète. L'examen des noms géographiques doit être confié à un comité local ou, en certains endroits, à un ou plusieurs consultants. Il est essentiel que les membres de cet organisme, individuellement ou collectivement, aient une connaissance intime de la géographie et des langues des régions sur lesquelles ils prennent des décisions. Les noms recommandés par les comités locaux et approuvés par le comité central doivent être publiés officiellement (dans un journal officiel, par exemple), et un délai doit être prévu pour que des objections puissent être formulées.

Lorsqu'un nom est publié et son utilisation officielle approuvée, le comité central doit veiller à ce qu'il apparaisse effectivement sous sa forme correcte dans toutes les publications officielles.

Pour s'acquitter de toutes ces responsabilités et établir des recueils complets de noms géographiques, ce comité doit disposer de ressources suffisantes: il lui faut un secrétaire à plein temps ayant des connaissances linguistiques et géographiques étendues, ainsi que des qualités d'organisateur et une personnalité suffisante pour faire agir les comités de district; il doit disposer aussi d'un personnel assez nombreux pour le travail de secrétariat et l'établissement des documents.

Temps. — La rapidité est la condition la plus difficile à remplir; lorsque l'usage d'un nom ou d'une graphie incorrecte persiste, il devient de plus en plus établi, et le comité central a de plus en plus de difficultés à le rectifier. Il faut donc que l'organisme national s'occupant des noms géographiques soit créé sans retard et travaille avec efficacité.

point illettrés que la vérification de l'orthographe correcte d'un nom est impossible. Cependant, le semi-analphabétisme ou l'absence d'intérêt peuvent induire en erreur l'enquêteur qui n'est pas sur ses gardes.

La population locale n'est que rarement familiarisée avec la nomenclature des cartes topographiques. Toutefois, les propriétaires de petits bateaux de plaisance et les pêcheurs professionnels sont d'ordinaire bien au courant des erreurs toponymiques que contiennent les cartes marines. Les cartes routières d'usage courant reprennent la nomenclature des cartes topographiques et font plus, pour répandre la connaissance des noms locaux, que les autres catégories de cartes publiées.

Dans la plupart des cas, les noms d'usage local ou public devraient être préférés à ceux consacrés par des documents, même s'il est avéré que ceux-ci sont historiquement plus